



EN COURS DE DIVORCE AVEC UN PRET REGROUPANT DES CREDITS IMMO

Par **NEDE SANDRINE**, le **23/01/2018** à **17:52**

Bonjour,

Travaillant dans le milieu bancaire j'ai souscrit avec mon mari un credit a la conso regroupant 2 crédits immobiliers (souscrit avant notre rencontre par MR)

1 credit voiture (idem)

1 crédit conso m'appartenant pour faire des travaux piscine... dans son habitation.

MR a réalisé des reconnaissances de dette pour indiquer devoir reprendre le crédit en cas de séparation

et devoir me rembourser les travaux de sa maison.

A ce jour (conciliation passée) il refuse et conteste les reconnaissances de dette. je paye donc la moitié du crédit et je ne vis plus dans cette maison depuis 1 an.

Mon avocate me propose de divorcer et régler la communauté devant un notaire.

Ma question : Le juge va t'il trancher le jour du divorce sur le crédit ?

Merci par avance

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **23/01/2018** à **19:10**

Bsr,

Le juge peut établir des ordonnances , trancher sur la reconnaissance de dettes, mais nous savons tous deux que la banque ne fonctionne pas comme cela.

Si la personne qui reprend les crédits ne présente pas le coefficient ch/ress adéquat, elle continuera a exiger le remboursement par les 2.